

LA GAZETTE DE MARILLAC



EDITO

Quelle étrange année 2020 nous venons de traverser ! Qui aurait pu prédire qu'un mystérieux virus mettrait à ce point à mal notre économie, nos relations sociales, notre moral, jusqu'à notre intimité ?

En mars dernier, alors que les conditions sanitaires commençaient à se détériorer, vous êtes toutefois venus élire votre nouveau conseil municipal et nous tenons à vous remercier de votre confiance. Après l'élection des adjoints, des commissions se sont créées pour travailler sur différents sujets et voter le budget.

Avec le confinement, l'action sociale a été en première ligne. Un formidable élan de solidarité a permis de confectionner des masques pour tous les Marillacois. La création d'une page Facebook durant cette période troublée est venue renforcer la communication autour de cette action, puis en septembre le site internet de notre commune a enfin vu le jour.

Au quotidien, l'entretien des bâtiments et de la voirie a mobilisé notre attention. Malgré des conditions économiques difficiles, Barbara Couvry-Giroux a repris le multiple rural et propose actuellement des repas à emporter.

Enfin, après de nombreuses réunions et évaluations, le transfert de la compétence scolaire à la communauté de communes La Rochefoucauld-Porte du Périgord sera effectif au premier janvier. Il garantit à notre école un accompagnement de qualité aux niveaux scolaire et péricolaire.

La situation épidémique étant encore particulièrement incertaine, la traditionnelle cérémonie des vœux n'aura pas lieu cette année et le repas des aînés risque bien d'être reporté. Quant aux manifestations qui animent notre commune, difficile de les programmer sereinement ! Même le recensement de la population prévu pour février a été annulé !

Formulons donc des vœux pour qu'en 2021 "distanciation sociale", "gestes-barrières", "couvre-feu" ou encore "attestations dérogatoires" deviennent vite des expressions obsolètes ! Quoi qu'il en soit, votre conseil municipal reste à votre écoute au service de tous les Marillacois, et vous souhaite une belle année 2021, déconfinée et heureuse, dans la liberté retrouvée.

DANS CE NUMÉRO

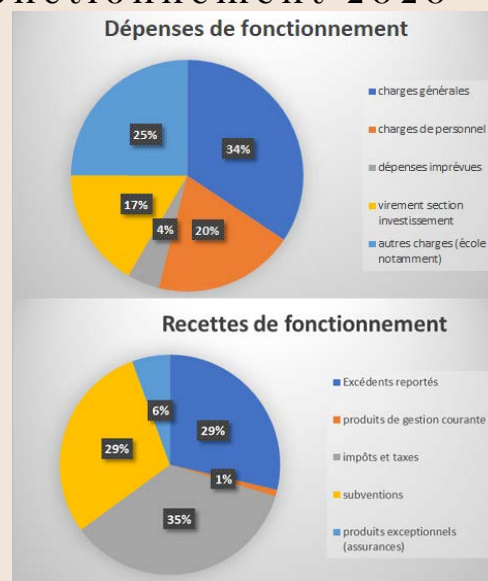
- Le nouveau conseil municipal
- Le budget
- Le défi des masques
- Les travaux de voirie et dans les bâtiments
- Le cimetière
- Les nouveaux outils de communication
- L'ouverture de "Chez Baby"
- Le transfert de la compétence scolaire
- Informations pratiques
- Cérémonies et vie associative
- La fibre bientôt chez vous

LE BUDGET 2020

L'une des premières décisions du conseil municipal a été de voter le budget de 2020. Les taux d'imposition des taxes directes locales ont été reconduits à l'identique ; **19,34%** pour le foncier bâti et **58,24%** pour le foncier non bâti.

Eléments principaux du budget de fonctionnement 2020

DEPENSES EN EUROS		RECETTES EN EUROS	
Charges à caractère général	206 200,00	Excédents antérieurs reportés	172 207,68
Charges de personnel	117 900,00	Produits de gestion courante	5 700,00
Dépenses imprévues	26 876,51	Impôts et taxes	211 975,00
Virement à la section d'investissement	99 691,00	Subventions	177 140,83
Autres charges (notamment école)	149 806,00	Produits exceptionnels (assurances notamment)	33 450,00
TOTAL	600 473,51	TOTAL	600 473,51



Eléments principaux du budget d'investissement 2020

DEPENSES EN EUROS		RECETTES EN EUROS	
Déficit d'investissement reporté	183 970,00	Excédent d'exploitation de fonctionnement	183 970,39
Remboursement emprunt	13 991,00	Emprunt	200 000,00
Subvention investissement SIVOS	5000,00	Subventions	116 300,00
Routes (FDAC)	25 000,00	Virement de la section de fonctionnement	99 691,00
Aménagement RD 395	291 000,00		
Travaux divers	81 000,39		
TOTAL	599 961,39	TOTAL	599 961,39



L'aménagement de la départementale 395 entre le bourg et La Gassouille a été réalisable grâce aux subventions reçues et à un emprunt à taux très réduit.

Subventions aux associations

Même si la plupart des manifestations prévues ont été annulées suite aux contraintes sanitaires, le conseil municipal a néanmoins tenu à soutenir certaines associations caritatives ainsi que nos associations communales afin de faciliter leur redémarrage dans les meilleures conditions.

Nom de l'association	Subvention attribuée en euros
Amicale de la chasse	200
Anciens combattants	200
Comité des fêtes	400
Amicale des donneurs de sang	100
Les aînés de la <u>Ligonne</u>	200
ADAPEI	100
Secours populaire	500
FC de la <u>Tardoire</u>	100
Restos du cœur	500
Chambre de métiers et de l'artisanat	100
ADMR	150
Comité de jumelage La Rochefoucauld-Birkenau	50
Visiteurs de malades	50

Organisation du conseil municipal



*Le maire, **Pierre Bardoulat** (au centre) est entouré de 4 adjoints (de gauche à droite) :*

***Pascal Mandavy** (3ème adjoint) :*

voirie, station d'épuration, éclairage

***Marie-Hélène Boisseau** (2ème adjointe)
communication, culture, tourisme*

***Nicolle Bourdier** (1ère adjointe) : action
sociale et relations avec les associations*

***Dominique Proux** (4ème adjoint) :
bâtiments, sécurité incendie, cimetière*

LES COMMISSIONS MUNICIPALES

BUDGET ET FINANCES : Pierre Bardoulat, Marie-Hélène Boisseau, Nicolle Bourdier, Pascal Mandavy, Dominique Proux, Philippe Lesbarrères, Delphine Pouthier, Phillip Ramsdale

ACTION SOCIALE: Nicolle Bourdier, Yannick Denis, Suzanne Grelbin, Philippe Lesbarrères, Delphine Pouthier, Evelyne Sansrefus

RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS , FETES ET CEREMONIES : Nicolle Bourdier, Dominique Proux, Evelyne Sansrefus

CULTURE ET PATRIMOINE : Marie-Hélène Boisseau, Suzanne Grelbin, Philippe Lesbarrères, Delphine Pouthier, Evelyne Sansrefus

COMMUNICATION : Marie-Hélène Boisseau, Pierre Bardoulat, Nicolle Bourdier, Pascal Mandavy, Dominique Proux

BATIMENTS COMMUNAUX : Dominique Proux, Eric Autant, Pierre Bardoulat, Philippe Lesbarrères, Delphine Pouthier

VOIRIE, SECURITE ROUTIERE ET URBANISME : Pascal Mandavy, Pierre Bardoulat, Yann Borrega, Marie-Claire Lavergne, Phillip Ramsdale

AGRICULTURE ET FORET : Yann Borrega , Nicolle Bourdier, Marie-Claire Lavergne, Delphine Pouthier

ANIMAUX ERRANTS : Nicolle Bourdier, Dominique Proux

Le défi des masques : un élan de solidarité exceptionnel

Après l'annonce du premier confinement et face à la pénurie de masques chirurgicaux, le conseil municipal a lancé un appel aux bénévoles pour équiper tous les habitants de masques alternatifs. Pari gagné puisque près de 1000 masques lavés, repassés, ensachés, ont été distribués dans toutes les boîtes aux lettres de la commune.

Un grand merci à tous ceux qui se sont mobilisés autour de Nicolle Bourdier, à l'origine de cette action et à tous ceux qui ont donné du tissu, du fil, de l'élastique... et du temps pour mener à bien ce challenge. Bravo à Madame Guérineau qui a réalisé près de 300 masques !



Entretien des voies communales et des bâtiments

Fortement endommagés par l'orage de grêle de juillet 2018, les toits du presbytère et d'une partie de l'église ont été recouverts de tuiles courbes de type "tige de botté" par l'entreprise Lascoux de Massignac.



L'élagage de nos 53 kilomètres de chemins et bords de routes a été confié à l'entreprise Dubois de Chazelles.



Des travaux de "point-à-temps" réalisés par l'entreprise Delavallade de Marillac permettent de garder nos routes dans un état convenable



Des arbres jugés dangereux ont été abattus à Puybrunet

Le cimetière : végétaliser et réaménager pour mettre en valeur les monuments funéraires

Début 2020, les grilles ont été renouvelées par l'entreprise Boutin de Chazelles pour mettre en valeur les anges qui les décorent.



Par ailleurs, afin de répondre aux interrogations sur les concessions, un règlement officiel vient d'être approuvé par l'ensemble du conseil municipal. Il est disponible sur le site internet de la mairie et consultable en mairie. Des extraits sont également affichés à l'entrée du cimetière. Certaines consignes y sont rappelées, notamment en ce qui concerne l'entretien ou encore les constructions nouvelles, les restaurations, les aménagements... qui doivent être validés par l'architecte des bâtiments de France puisque le site se trouve dans le périmètre de l'église, classée aux Monuments Historiques.

En 2021, un nouveau columbarium, identique à l'ancien sera construit par l'entreprise Nouvelle Passe de Chazelles et le jardin du souvenir sera réaménagé, conformément aux normes en vigueur.

Une brouette conçue par Jean-Philippe Lamy, notre agent communal, est à votre disposition à l'entrée pour transporter vos fleurs. Merci de respecter les consignes de tri lorsque vous jetez pots, fleurs, plastique, gravats...

En juillet, les employés du CIDIL (entreprise d'insertion) ont désherbé manuellement les allées et espaces entre les tombes. En effet, il est dorénavant interdit d'utiliser des désherbants chimiques. C'est pourquoi une réflexion est en cours concernant un enherbement plus massif, afin de résoudre le problème récurrent et chronophage de l'entretien. La fétuque ovine à pousse lente constituerait une excellente couverture du sol par exemple et quelques plantations (rosiers, lavande...) pourraient égayer l'ensemble.



Communication: de nouveaux outils à votre service



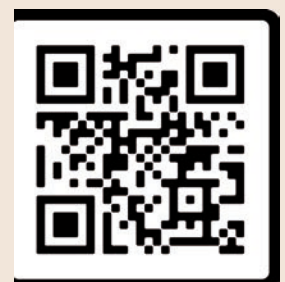
Créée en avril au plus fort de la crise sanitaire, la page facebook de la mairie (www.facebook.com/marillac-le-franc) a rencontré d'emblée un franc succès et compte aujourd'hui 248 abonnés. On y trouve toutes les actualités : travaux, coupures d'électricité, cérémonies, activités des entreprises du territoire...

Quelques mois plus tard, le site internet officiel de la commune est lancé. L'agence Centaure d'Agris a réalisé la partie technique ; Marie-Hélène Boisseau, adjointe, s'est chargée de toute la partie rédactionnelle et des visuels. Tapez simplement www.marillaclefranc.fr dans un moteur de recherche et naviguez...



- le *flash info* qui défile vous donne accès aux actualités les plus récentes ainsi que la rubrique "A la Une". En accédant aux différents menus, vous découvrirez de nombreuses facettes de la commune.
- Le territoire Marillacois, rubrique "*commune*" est présenté en détails: histoire, géographie, photos de notre patrimoine naturel et bâti, grandes lignes du plan local d'urbanisme
- La *mairie* est la rubrique consacrée aux activités du conseil municipal. Les comptes-rendus des réunions y sont consultables et mis à jour régulièrement.
- La *vie locale* est consacrée aux associations, entreprises, assistantes maternelles, gîtes et chambres d'hôtes, salles communales et à l'action sociale
- *L'école* donne accès à des informations sur le règlement intérieur, les projets scolaires et les menus notamment
- Pour les plus pressés, il existe un *accès rapide* aux pages les plus lues : actualités bien sûr mais aussi jours de collecte des ordures ménagères, conseils du jardinier, bulletin municipal...
- En pied de page, des *liens* facilitent l'accès à Facebook ainsi qu'aux sites officiels de la communauté de communes, de Calitom ou du service public.
- Il y a même la *météo* pour les 3 jours à venir !

Scannez le code ci-contre et découvrez tout de suite le site, adapté à votre portable ! Vos idées et suggestions nous intéressent. Si vous souhaitez communiquer sur le site ou la page facebook, merci de contacter Marie-Hélène Boisseau, administratrice : mhb16@orange.fr



CHEZ BABY : une ouverture chaotique !

Repris en mars dernier par Barbara Couvry-Giroux, le bar-restaurant n'a finalement ouvert ses portes que début mai, et encore pour de la vente à emporter ! Le service en salle a commencé fin juin, avec un repas complet pour 13,90€, mais malheureusement, confinement oblige, l'activité tourne au ralenti avec un drive seulement.

Le principe : vous commandez par téléphone et vous venez récupérer vos plats entre 12h et 14h, de préférence en passant par la ruelle de la carabasse.



Couturière de formation et professeure de danse et de remise en forme depuis 27 ans, Barbara fabrique tout elle-même, y compris le pain de ses fameux burgers, proposés à la carte tous les jours.



réservation

06.86.76.36.76

05.17.79.02.46

du lundi au
vendredi midi



A l'intérieur, la commune a investi dans des panneaux d'isolation acoustique qui sont aussi décoratifs.



ECOLE : *transfert de la compétence scolaire à la communauté de communes*

Depuis plus de 2 ans, les élus membres du SIVOS, qui gèrent le regroupement pédagogique des écoles d'Yvrac-et-Malleyrand et de Marillac réfléchissent à l'opportunité d'un transfert de la compétence scolaire à la communauté de communes La Rochefoucauld-Porte du Périgord.

En effet, depuis la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) de 2015, la tendance est au renforcement des compétences des structures intercommunales et à la disparition des petits syndicats. Par ailleurs, gérer le personnel au quotidien (recrutement, plannings...) et appliquer des normes de sécurité de plus en plus contraignantes deviennent extrêmement complexes pour les élus, soucieux de l'intérêt des élèves et de la qualité des enseignements. Enfin, des investissements importants seront à prévoir dans les prochaines années. La combinaison de toutes ces raisons a conduit à enclencher un premier test.

Après une évaluation minutieuse des coûts et des charges à transférer, au terme de plusieurs mois de travail entre élus, représentants du SIVOS et de la communauté de communes, une nouvelle organisation s'est dessinée. Elle vient d'être validée par les conseils municipaux et entre en vigueur le premier janvier prochain, date à laquelle le SIVOS disparaît. Chaque famille a été informée des modifications :

- La garderie se transforme en accueil de loisirs associé à l'école (ALAE), proposant un projet pédagogique avec du personnel formé et qualifié. Entre 7h30 et 9h, puis 16h30 et 18h30, deux animateurs seront présents dans chaque école quotidiennement. De plus, le goûter est offert !*
- Le prix des repas livrés par la cuisine de Montbron diminue : de 2,40€ à 2,06€ par enfant.*
- Les employées ; 2 titulaires (Laurence et Aurore) et quatre agents polyvalents (Sandrine, Cécile, Leïla et Océane), intègrent désormais le personnel de la communauté de communes, ce qui leur ouvre de nouvelles perspectives en termes de formation et de carrière.*



Pour officialiser le transfert des compétences, le 17 décembre dernier, les élus de la communauté de communes (Jean-Marc Brouillet, Président et Patrice Boutenègre (Vice-Président aux affaires scolaires) accompagnés par les maires se sont présentés au personnel et aux enseignantes des deux écoles.

Les liens qui unissent Marillac à son école sont bien évidemment préservés. Chaque commune se chargera de l'entretien courant (tonte, petits travaux de maintenance...) et les élus de l'ex-SIVOS garderont un contact étroit avec les enseignantes, les parents et le personnel ; conscients que l'école est, et doit rester au coeur de la vie sociale de nos villages.

INFORMATIONS PRATIQUES

Plateforme des végétaux derrière le stade : elle est accessible à tous les Marillacois. ATTENTION : les dépôts de résineux y sont interdits. Merci de respecter les consignes affichées à l'entrée pour faciliter le travail de notre agent communal . Du compost et du broyat de feuillus sont à votre disposition.



Grippe aviaire : soyez vigilant

Suite à la découverte de foyers de grippe aviaire en Europe puis en Corse et dans les Yvelines, le ministère de l'agriculture a décidé de placer la France au niveau "risque élevé" à compter du 17.11.2020. Des mesures s'appliquent aux professionnels comme aux particuliers ayant des volailles, notamment :

- protection des élevages par un filet avec réduction des parcours extérieurs des animaux
- interdiction des rassemblements d'oiseaux
- interdiction des transports et lâchers de gibiers à plumes
- interdiction d'utilisation d'appelant

En cas de suspicion d'une contamination, contactez la DDCSPP : 05.16.16.62.00

Par ailleurs, l'arrêté du 20.02.2006 stipule que :

- Tout détenteur d'oiseaux est tenu d'en faire la déclaration auprès du maire du lieu de détention des oiseaux (formulaire CERFA 15472 disponible sur "mesdemarchessimplifiées" www.agriculture.gouv.fr)
- Les détenteurs d'oiseaux en permanence à l'intérieur des locaux ne sont pas tenus de faire cette déclaration

L'arrivée de la fibre optique dans les foyers Marillacois



Sans doute faudra-t-il encore un peu de patience ! Dans l'armoire centrale, chaque fibre a été soudée. Or, une fibre a la taille d'un cheveu soit 250 microns de diamètre ! 17 lignes partent de l'armoire. Reliées à 369 boîtes, elles desserviront 950 abonnés sur Marillac et Yvrac, selon un développement en étoile. Le raccordement final n'est toutefois pas encore totalement achevé, vous serez averti via Facebook et le site de la commune. Vous trouverez dans les pages suivantes, la démarche à suivre.

Attention : nous vous conseillons de vérifier que l'accès à votre box sera facile (gaines déjà prévues par exemple), sinon les techniciens qui auront très peu de temps risquent de rebrousser chemin !

CEREMONIES PATRIOTIQUES : 8 mai et 11 novembre à huis-clos



Un hommage a été rendu aux combattants morts pour la France par le maire et ses adjoints. Le 11 novembre, Maxime Dampérat, porte-drapeau, a participé à la cérémonie. Retrouvez les vidéos sur la page Facebook ou sur le site de la mairie.



VIE ASSOCIATIVE

Le calendrier ci-dessous n'est que provisoire, sous réserve des décisions gouvernementales liées à la situation sanitaire. Nous vous tiendrons informés des manifestations prévues dès qu'elles seront à nouveau autorisées.

REPAS DES ANCIENS

Le traditionnel repas offert par la mairie, qui se tient généralement fin février ou mi-mars sera sans doute reporté en raison des consignes sanitaires.

DATES	EVENEMENTS	ORGANISATION
Samedi 23 janvier	Assemblée générale	Anciens combattants
Dimanche 21 février	Repas	Société de chasse
Dimanche 7 mars	Loto	Comité des fêtes
Vendredi 12 mars	Belote	Ainés de la Ligonne
Jeudi 1 ^{er} avril	Repas	Ainés de la Ligonne
Dimanche 18 avril	Randonnée pédestre	Comité des fêtes
Samedi 8 mai	Cérémonie au monument	Anciens combattants et municipalité
Samedi 29 mai	Marché semi-nocturne	Comité des fêtes
Samedi 12 juin	Repas	Société de chasse
Samedi 19 juin	Fête des écoles	Ecoles
Samedi 26 juin	Feu de Saint-Jean et repas	Comité des fêtes
Vendredi 9 juillet	Panier partagé	Comité des fêtes

TELETHON : malgré l'annulation de toutes les manifestations, 673 € ont été reversés à l'AFM : 573€ récoltés grâce à la vente de porte-clés et de madeleines et 100 € de don de la section des anciens combattants de Marillac. A cela se rajoute l'argent de la vente de ferraille en 2019 : 305,60€

NOUVELLE-AQUITAINE THD, LE PLUS GRAND RÉSEAU PUBLIC FIBRE DU SUD-OUEST

LA FIBRE CHEZ VOUS



INTERNET



TÉLÉPHONIE



TV - VIDÉO

Passez à la vitesse de la FIBRE Abonnez-vous !

Particuliers, Artisans, Professions libérales, Entreprises,
plus de 30 fournisseurs d'accès à Internet vous
proposent leurs services sur le réseau public fibre optique.

TESTEZ VOTRE ÉLIGIBILITÉ À LA FIBRE

sur Internet : www.nathd.fr
ou en appelant le

0 806 806 006

Service gratuit
+ prix appel

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h



exploite et commercialise le
réseau public fibre



Un grand réseau public financé par vos collectivités



CHARENTE
LE DÉPARTEMENT



avec le soutien de



LA FIBRE CHEZ VOUS, ABONNEZ-VOUS !

Grâce à l'action publique de vos collectivités, la fibre optique est arrivée sur votre commune.

Si vous êtes éligible à la fibre, il reste à vous abonner auprès d'un fournisseur d'accès à Internet pour amener les services Internet les plus performants au sein de votre habitation ou de votre local professionnel.

Comment passer à la vitesse de la Fibre ?

1- Testez votre éligibilité avec votre adresse postale sur Internet www.nathd.fr/eligibilite

2- Examinez les offres des fournisseurs d'accès à Internet disponibles à l'adresse, choisissez celle qui vous convient et abonnez-vous.

3- Une fois l'abonnement souscrit, dans les 4 semaines qui suivent le fournisseur d'accès vous contacte pour fixer un rendez-vous de raccordement. Un technicien se déplace à domicile ou en entreprise pour installer la fibre le jour du rendez-vous.

• Si vous n'êtes pas encore éligible à la fibre, un calendrier prévisionnel d'accès au service à l'adresse est indiqué sur le test d'éligibilité.



La Fibre installée chez vous en toute sécurité



Afin de lutter contre la propagation du Covid19, le raccordement à la fibre se déroule dans le respect de nouvelles mesures de sécurité sanitaire.

Le jour du raccordement, le port du masque est obligatoire pour les personnes présentes durant le temps des travaux et les gestes barrières doivent être respectés.

Pour la sécurité de tous, l'équipe technique qui se déplace à domicile est équipée du matériel de protection nécessaire.

Si vous-même ou votre entourage présent sur le lieu du raccordement êtes une personne à risque de santé ou éprouvez des symptômes du Covid19, nous vous invitons à **reporter votre rendez-vous de raccordement**.

Ces mesures peuvent être mises à jour avec l'évolution de la situation sanitaire.

+ d'info www.nathd.fr/raccordement



Les gestes barrières à appliquer le jour du raccordement

Avant de se déplacer, le technicien de raccordement contacte l'abonné pour lui expliquer comment va se dérouler l'intervention et présenter les gestes barrières « raccordement » à appliquer :

- Avant l'arrivée du technicien et durant l'intervention, ouvrir la porte et les fenêtres de la pièce où se déroulent les travaux.
- Une seule personne doit accueillir le technicien. Respecter la distance de sécurité d'1 mètre minimum, ne pas serrer la main.
- Porter un masque chirurgical ou de catégorie 1 ayant un niveau de filtration minimal de 90% à 95%. Si la personne présente n'a pas réussi à s'en procurer, le technicien peut :
 - En procurer un
 - S'équiper d'un masque de protection supérieure
 - Annuler le raccordement
- Ne pas rentrer dans la pièce où se déroulent les travaux pendant toute leur durée.
- Ne pas prêter de matériel au technicien.
- À la fin de l'intervention, le technicien emporte ses équipements usagés. Laisser les fenêtres ouvertes encore quelques instants après son départ avant de profiter de la vitesse de la fibre en toute sécurité !



QUAND VOUS ÊTES ABONNÉ À LA FIBRE

Si vous avez des questions sur votre connexion Internet, contactez directement votre fournisseur d'accès, même en cas de panne.

Les services d'information de Nouvelle-Aquitaine THD qui exploite le réseau public fibre optique restent cependant à votre disposition si une coupure de service devait durer plus longtemps que le délai annoncé par votre fournisseur d'accès ou si vous constatez un dommage sur le réseau fibre optique (fibre coupée par exemple).

Pour assurer la continuité du service, contactez NATHD

- sur Internet www.nathd.fr

- en appelant le **0 806 806 006** Service gratuit + prix appel